

De l'affichage gay à la pornographie télévisuelle, le service public en plein dérapage : réagissez !

Article rédigé par *Décryptage*, le 07 octobre 2005

Pas un jour sans une provocation à caractère pornographique qui suscite l'indignation. Les vitrines du Printemps exposent des mannequins de jeunes femmes en lingerie "porno chic", enchaînées dans une cage avec des fauves : il s'agit d'une ligne "glamour et coquine", explique la direction du magasin.

Mais aujourd'hui, deux scandales appellent notre intervention, énergique et massive, pour enrayer une dérive qui engage le service public : la banalisation de l'homosexualité en action dans les couloirs du métro ; la diffusion d'images pornographiques explicites à une heure de grande écoute sur France 2. Nous vous invitons à intervenir.

INTERVENTION N° 1

Pouvez-vous tolérer la banalisation de l'homosexualité dans les couloirs du métro ?

Après avoir refusé d'afficher une campagne publicitaire montrant des couples gays et lesbiens s'embrassant sans retenue, la RATP est finalement revenue vendredi 7 octobre sur sa décision. La Régie parisienne obtempère sous la pression de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), saisie par les organisateurs du salon gay Rainbow Attitude et des associations de militants homosexuels. Mais la RATP et sa filiale Métrobus précisent avoir consenti à afficher les visuels initialement prévus "sans ignorer toutefois le débat que cette décision pourra susciter".

Selon nos informations, la HALDE est intervenue pour obtenir une médiation entre la RATP et Rainbow Attitude, en estimant que le refus d'affichage de la RATP constituait un acte de discrimination à l'égard des homosexuels. Bien que l'intervention de la HALDE se soit officiellement limitée à cette demande de conciliation, la menace d'un procès pour discrimination a bien été évoquée.

La RATP a cédé, mais elle est dans une position intenable : la discrimination relève du pénal, pas le choc d'une image sur un enfant, et elle n'est pas habilitée pour arbitrer un débat de société. Elle ne peut s'opposer à une Haute autorité chargée de veiller à l'application de la loi et dont la majorité des membres est désignée par le président de la République, le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale.

Or la RATP sait que cette décision heurtera son public, et elle est en mesure de le faire savoir.

Réagissons donc sans tarder pour soutenir les dirigeants de la RATP dans leur première réaction. Si nous sommes plusieurs centaines à manifester notre indignation devant cette apologie de l'homosexualité dans un lieu public, la RATP pourra s'appuyer sur le soutien de son public pour préserver ses usagers et leurs enfants.

Nous avons toutes les chances d'être entendus :

> Adressez votre message de soutien à

la RATP

> Transmettez ce message à vos amis.

Pour en savoir plus :

> Lire le communiqué de la RATP

> Le site de la Halde

> Le site du salon "lesbien, gay, trans et gay friendly" Rainbow Attitude

INTERVENTION N° 2

Trouvez-vous normal que la télévision publique diffuse des images à caractère pornographique ?

C'est ce qui s'est passé le mardi 27 septembre 2005 sur France 2 à 22h40. Le film Intimité a été diffusé avec la seule mention "interdit aux moins de 12 ans". Ce film contient de nombreuses séquences particulièrement crues de relations sexuelles explicites non simulées dont, entre autres, une scène de fellation en gros plan. De telles images sont habituellement interdites aux moins de 18 ans et protégées par un système de signalisation et de cryptage.

Trop c'est trop, estime la Fédération Familles-Médias. Au nom de la protection des mineurs, elle a engagé une vaste démarche de protestation auprès de Dominique Baudis, président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Vous pouvez vous y associer.

Pour que cette saisine du CSA soit prise en compte rapidement :

- > cosignez et faites cosigner autour de vous la lettre d'interpellation,
- > transmettez ce message à vos amis.

Tous ensemble, exigeons une télévision qui protège les enfants et les adolescents de l'accès aux images pornographiques.

> Pour lire

la lettre et la cosigner

> Pour en savoir plus : www.famillesmedias.org

Nous remercions de votre participation, et d'intervenir dès que possible. N'oubliez pas de diffuser cet avis à tout votre carnet d'adresses.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>